

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Lettres Angloises, Ou Histoire De Miss Clarisse Harlove

Richardson, Samuel

A Dresde, 1751

Lettre IV. Miss Clarisse Harlove, à Miss Howe.

urn:nbn:de:gbv:45:1-1771

des apparences de chagrin ou de joye. Il avoit été assez rusé pour me donner, comme sans dessein, une instruction qui m'avoit appris à me tenir sur mes gardes. Un jour, en conversation, il avoit dit que lorsqu'un homme ne pouvoit engager une femme à lui avouer qu'elle eut du goût pour lui, il avoit une autre voye, plus sûre peut-être & plus utile à ses vûes, qui étoit de la mettre en colere contre lui.

Je suis interrompue par des raisons pressantes. Mais je reprendrai le même sujet à la premiere occasion.

CLARISSE HARLOVE.

LETTRE IV.

Miss CLARISSE HARLOVE, à
Miss HOWE.

15 Janvier.

Voilà, ma chere, où j'en étois avec M. Lovelace, lorsque mon frere arriva d'Ecosse.

Aussi-tôt qu'on lui eut parlé des visites de M. Lovelace, il déclara nettement & sans explication qu'il les désaprouvoit. En général il trouvoit de grands sujets de repro-

Tomé I.

C

che

che dans son caractère. Mais bien-tôt, mesurant moins ses expressions, il prit la liberté de dire, en propres termes, qu'il avoit peine à comprendre que ses oncles eussent été capables de proposer un homme de cette sorte pour l'une ou l'autre de ses sœurs : & se tournant en même-tems vers mon pere, il le remercia d'avoir évité de conclure jusqu'à son retour ; mais du ton, à mon avis, d'un supérieur qui loue un inférieur d'avoir rempli son devoir dans son absence. Il justifia son aversion invétérée, par l'opinion publique, & par la connoissance qu'il avoit acquise de son caractère au Collège. Il déclara qu'il l'avoit toujours haï, qu'il le haïroit toujours, & qu'il ne le reconnoîtroit jamais pour son frere, ni moi pour sa sœur, si je l'épousois.

Voici l'origine que j'ai entendu donner à cette antipathie de Collège. M. Lovelace s'est toujours fait remarquer par sa vivacité & son courage, & ne se distinguoit pas moins, à ce qu'il semble, par la rapidité surprenante de ses progrès dans toutes les parties de la Littérature. Aux heures de l'étude, il n'y avoit pas de diligence égale à la sienne. Il paroît qu'on avoit généralement cette idée de lui à l'Université, & qu'elle lui avoit fait un grand nombre d'amis entre les plus habiles de ses compagnons, tandis que ceux qui ne l'aimoient pas le re-
dou-

doutoient, à cause de la vivacité, qui le dispo-
soit trop facilement à les offenser, & du
courage avec lequel il soutenoit l'offense
après l'avoir donnée. Il se faisoit, par là au-
tant de partisans qu'il lui plaisoit, parmit
ceux qui n'étoient pas les plus estimés pour
leur conduite; caractere, à tout prendre,
qui n'est pas fort aimable.

Mais celui de mon frere n'étoit pas plus
heureux. Sa hauteur naturelle ne pouvoit
supporter une supériorité si visible. On n'est
pas éloigné de la haine, pour ceux qu'on
craint plus qu'on ne les aime. Comme il
avoit moins d'empire que l'autre sur ses pas-
sions, il s'exposoit plus souvent à ses raille-
ries, qui étoient peut-être indécentes, de
forte qu'ils ne se rencontroient jamais sans
se quereller; & tout le monde, soit par
crainte ou par amitié, prenant le parti de
son adverfaire, il essuya quantité de mor-
tifications pendant le tems qu'ils passerent
au même Collége. Ainsi on ne doit pas
trouver bien surprenant qu'un jeune homme,
dont on ne vante pas la douceur, ait repris
une ancienne antipathie, qui a jetté des ra-
cines si profondes.

Il trouva ma Sœur, qui n'attendoit que
l'occasion, prête à se joindre à lui dans ses
ressentimens contre l'homme qu'il haïssoit.
Elle désavoïa hautement d'avoir jamais eu



la moindre estime pour M. Lovelace, „ja-
 „mais aucun goût pour lui. Son bien de-
 „voit-être fort chargé. Livré au plaisir,
 „comme il l'étoit, il étoit impossible qu'il ne
 „fut pas abimé de dettes. Aussi n'avoit-il pas
 „de maison, ni même d'equipage. Per-
 „sonne ne lui disputoit de la vanité. La
 „raison par conséquent étoit aisée à devi-
 „ner.“ Làdessus elle se vanta sans ménage-
 ment de l'avoir refusé, & mon frere lui en
 fit un sujet d'éloges. Ils se joignirent, dans
 toutes les occasions, pour le rabaisser, &
 souvent ils cherchoient à les faire naître.
 Leur animosité ramenoit-là toutes les con-
 versations; si elles n'avoient pas commencé
 par un sujet si familier.

Je ne m'embarraisois pas beaucoup de le
 justifier, lorsque je n'étois pas mêlée dans
 leurs réflexions. Je leur dis que je ne fai-
 sois pas assez de cas de lui pour causer le
 moindre différend dans la famille à son oc-
 casion; & comme on supposoit qu'il n'avoit
 donné que trop de sujet à la mauvaise opi-
 nion qu'on avoit de lui, je jugeois qu'il
 devoit porter la peine de ses propres fautes.
 Quelquefois à la vérité, lorsque leur cha-
 leur me paroissoit les emporter au-delà des
 bornes de la vraisemblance, je me suis crue
 obligée par la justice de dire un mot en sa
 faveur; mais on me reprochoit une préven-
 tion

tion dont je ne voulois pas convenir : de forte que si je ne pouvois pas faire changer de sujet à la conversation, je me retirois à mon claveffin ou dans mon cabinet.

Leurs manieres pour lui, quoique très-froides & même désobligeantes lorsqu'ils ne pouvoient éviter de le voir, n'avoient rien encore d'absolument injurieux. Ils se flattoient engager mon Pere à lui défendre les visites. Mais comme il n'y avoit rien dans sa conduite qui pût justifier ce traitement à l'égard d'un homme de sa naissance & de sa fortune, leurs espérances furent trompées. Alois ils s'adresserent à moi. Je leur demandai quelle étoit mon autorité pour une démarche de cette nature dans la maison de mon Pere, surtout lorsque ma conduite tenoit M. Lovelace si éloigné de moi, qu'il ne paroissoit pas que j'eusse plus de part à ses visites que le reste de la famille, à l'exception d'eux ? Pour se vanger, ils me dirent que c'étoit un rolle concerté entre lui & moi, & que nous nous entendions mieux, tous deux, que nous ne voulions qu'on le crût. A la fin, ils s'abandonnerent tellement à leur passion, que tout d'un coup,* au lieu de se retirer, comme ils y étoient accoutumés lorsqu'ils le voyoient paroître,

C 3

ils

* On verra dans la Lettre XIII. les raisons de ce changement.



ils se jetterent comme dans son chemin, avec le dessein formé de l'insulter.

Vous vous imaginez bien que M. *Lovelace* le prit très mal. Cependant il se contenta de m'en faire des plaintes, en termes fort vifs à la vérité, & me faisant entendre que sans la considération qu'il avoit pour moi, le procédé de mon frere n'étoit pas supportable. Je fus très-fâchée du mérite que cet incident lui faisoit auprès de moi dans ses propres idées, d'autant plus qu'il avoit reçu quelques affronts trop ouverts pour être excusés. Cependant je lui dis que dans quelques fautes que mon Frere pût tomber, j'étois déterminée à ne pas rompre avec lui, si je pouvois l'éviter; & que puis qu'ils ne pouvoient se voir tranquillement l'un & l'autre, je serois bien-aîsé qu'il ne se jettât point au-devant de mon frere, parce que j'étois sûre que mon frere ne s'empreseroit pas de le chercher. Il parut fort picqué de cette réponse. La sienne fut qu'il devoit souffrir des outrages, puisque c'étoit ma volonté. On l'avoit accusé lui-même de violence dans son caractère; mais il espéroit de faire connoître, dans cette occasion, qu'il sçavoit prendre sur ses passions un ascendant dont peu de jeunes gens auroient été capables avec un si juste sujet de ressentiment, & il ne doutoit pas qu'une personne aussi généreuse

reuse & aussi pénétrante que moi, n'attribuât cette modération à ses véritables motifs.

Il n'y avoit pas long-tems que mon frere, avec l'approbation de mes oncles, avoit employé un ancien Intendant de Milord M... renvoyé par son Maître, & qui avoit eu quelque part à l'Administration des affaires de M. *Lovelace*, qui l'avoit remercié aussi de ses services, pour s'informer de ses dettes, de ses sociétés, de ses amours, & de tout ce qui appartenoit à sa conduite. Ma Tante Hervey me communiqua secrètement les lumieres qu'on avoit tirées par cette voye. "L'Intendant reconnoissoit que
 „c'étoit un généreux Maître; qu'il n'épar-
 „gnoit rien pour l'amélioration de ses ter-
 „res; qu'il ne s'en rapportoit pas aux soins
 „d'autrui pour ses affaires, & qu'il y étoit
 „fort entendu; que pendant ses voyages il
 „avoit fait beaucoup de dépense, & contra-
 „cté des dettes considérables; mais que de-
 „puis son retour il s'étoit réduit à une som-
 „me annuelle, & qu'il avoit réformé son
 „train, pour éviter d'avoir obligation à son
 „oncle & à ses tantes, qui lui auroient
 „donné tout l'argent dont il auroit eu be-
 „soin; mais qu'il n'aimoit pas à les voir
 „entrer dans sa conduite, & qu'ayant sou-
 „vent des querelles avec eux, il les traitoit
 „si librement qu'il s'en faisoit redouter; que
 C 4 „cepen-

„ cependant ses terres n'avoient jamais été
 „ engagées, comme mon frere croyoit
 „ l'avoir appris; que son crédit s'étoit tou-
 „ jours soutenu, & qu'à présent même il
 „ n'étoit pas loin d'être quitte, s'il ne l'étoit
 „ déjà, avec tous ses créanciers.“

„ A l'égard des femmes, on ne l'épar-
 „ gnoit pas. C'étoit un homme étrange.
 „ Si ses Fermiers avoient des filles un peu
 „ jolies, ils se gardoient bien de les laisser
 „ paroître à ses yeux. On ne croyoit pas
 „ qu'il eût de maitresse entretenue. La
 „ nouveauté étoit tout pour lui; c'est l'ex-
 „ pression de l'Intendant. On doutoit que
 „ toutes les persécutions de son oncle & de
 „ ses tantes pussent le faire penser au maria-
 „ ge. Jamais on ne l'avoit vû pris de vin.
 „ Mais il entendoit merveilleusement l'intri-
 „ gue, & on le trouvoit toujours la plume
 „ à la main. Depuis son retour, il avoit
 „ mené à Londres une vie fort déréglée. Il
 „ avoit six ou sept compagnons aussi mé-
 „ chans que lui, qu'il amenoit quelquefois
 „ dans ses terres; & le Pays se réjouissoit
 „ toujours quand il les voyoit partir. Quoi-
 „ que passionné, on avoüoit qu'il avoit l'hu-
 „ meur agréable: il recevoit de bonne gra-
 „ ce une plaisanterie; il vouloit qu'on prit
 „ bien les siennes; il ne s'épargnoit pas lui-
 „ même dans l'occasion: enfin, c'étoit,
 „ suivant

„suivant le récit de l'Intendant, l'homme
„le plus libre qu'il eut jamais connu. „

Ce caractère venoit d'un ennemi ; car, suivant l'observation de ma tante, chaque mot que cet homme disoit à son avantage étoit accompagné d'un *il faut convenir, on ne peut pas lui refuser cette justice, &c.* pendant que tout le reste étoit prononcé avec plénitude de cœur. Ce caractère néanmoins, quoiqu'assez mauvais, ne répondant point assez aux intentions de ceux qui l'avoient demandé, parce qu'ils l'auroient souhaité beaucoup pire, mon frere & ma sœur craignirent plus que jamais que la recherche de M. Lovelace ne fut encouragée, puisque la plus fâcheuse partie de leurs informations étoit connue ou supposée lorsqu'il avoit été présenté d'abord à ma sœur. Mais par rapport à moi, je dois observer que malgré le mérite qu'il vouloit se faire à mes yeux de sa patience à supporter les mauvais traitemens de mon frere, je ne lui devois aucun compliment pour le porter à se réconcilier. Non qu'à mon avis il lui eut servi beaucoup de faire cette espèce de cour à mon frere ou à ma sœur ; mais on auroit pû attendre de sa politesse, & même de ses prétentions, comme vous en conviendrez, qu'il eût marqué de la disposition à faire quelque tentative dans cette vue. Au lieu



de ce sentiment, il ne témoigna qu'un profond mépris pour l'un & pour l'autre, surtout pour mon frere, avec un soin affecté d'aggraver le sujet de ses plaintes. De mon côté, lui insinuer qu'il devoit changer quelque chose à cette conduite, ç'eut été lui donner un avantage dont il se feroit prévalû, & que j'aurois été bien fâchée de lui avoir accordé sur moi. Mais je ne doutai pas que ne se voyant soutenu de personne, son orgueil n'en souffrit bien-tôt, & qu'il ne prit le parti de discontinuer lui-même ses visites, ou de se rendre à Londres, qui avoit été son séjour ordinaire avant qu'il se fût lié avec notre Famille. Et dans ce dernier cas, il n'avoit aucune raison d'espérer que je voulusse recevoir ses Lettres; & bien moins y répondre, lorsque l'occasion de ce commerce seroit tout-à-fait supprimée.

Mais l'antipathie de mon frere ne me permit point d'attendre cet événement. Après divers excès, auxquels M. Lovelace n'opposa que le mépris, avec un air de hauteur qui pouvoit passer pour une attaque, mon frere s'emporta un jour jusqu'à lui boucher l'entrée de la porte, comme s'il eut voulu s'opposer à son passage; & l'entendant parler de moi au portier, il lui demanda ce qu'il avoit à démêler avec sa sœur. L'autre, d'un air de défi, comme mon frere
l'a

l'a raconté, lui dit qu'il n'y avoit pas de question à laquelle il ne fut prêt de répondre, mais qu'il prioit M. *James Harlove*, qui s'étoit donné depuis peu d'assez grands airs, de se souvenir qu'il n'étoit plus au Collège. Heureusement le bon Docteur *Levin*, qui m'honore souvent de ce qu'il appelle une visite de conversation, & qui sortoit à ce moment de mon *parloir* *, se trouva près de la porte. N'ayant que trop entendu leurs discours, il se mit entr'eux, dans le tems qu'ils portoient tous deux la main sur leurs épées. M. Lovelace, à qui il apprit où j'étois, passa violemment devant mon frere, qu'il avoit laissé, me dit-il, dans l'état d'un sanglier échauffé, que la chasse à mis hors d'haleine.

Cet incident nous allarma tous. Mon pere insinua honnêtement à M. Lovelace, & par l'ordre de mon pere je lui dis beaucoup plus ouvertement, que pour la tranquillité de notre Famille on souhaitoit qu'il discontinuât ses visites. Mais M. Lovelace n'est pas un homme à qui l'on fasse abandonner si facilement ses desseins, sur tout ceux dans lesquels il prétend que son cœur est engagé. N'ayant pas reçu de défense absolue, il ne
chan-

* On donne ce nom en Angleterre, à quelques pièces d'entrée où l'on reçoit compagnie.



changea rien à ses assiduités ordinaires. Je conçus parfaitement que refuser ses visites, que j'évitai néanmoins aussi souvent qu'il me fut possible, c'étoit les pousser tous deux à quelque action désespérée, puisque l'un ne passoit qu'à ma considération sur une offense que l'autre lui avoit causée si volontairement. Ainsi le téméraire emportement de mon frere me jetta dans une obligation dont ma plus forte envie auroit été de me garantir.

Les propositions qu'on fit pour moi, dans l'intervalle, de M. *Symmes* & de M. *Mullins*, qui furent présentés tous deux successivement par mon frere, lui firent garder pendant quelque - tems un peu plus de mesure. Comme on ne me supposoit pas beaucoup de penchant pour M. Lovelace, il se flatta de faire entrer mon pere & mes oncles dans les intérêts de l'un ou l'autre de ces deux concurrents. Mais lorsqu'il eut reconnu que j'avois assez de crédit pour me délivrer d'eux, comme j'avois eu, avant son voyage d'Ecosse & les visites de M. Lovelace, celui de faire remercier M. Wyerley, il ne connut plus de bornes capables de l'arrêter. Il commença par me reprocher une préoccupation supposée, qu'il traita comme s'il eut été question de quelque sentiment criminel. Ensuite il insulta personnellement

ment M. Lovelace. Le hazard les avoit fait rencontrer tous deux chez M. *Edouard Symmes*, frere de l'autre Symmes qui m'avoit été proposé ; & le bon Docteur Levin n'y étant pas pour les arrêter, leur rencontre eut le fâcheux effet que vous n'ignorez pas. Mon frere fut défarmé, comme vous l'avez scû. Il fut apporté au logis ; & nous ayant donné lieu de croire que sa blessure étoit plus dangereuse qu'elle ne l'étoit réellement, surtout lorsque la fièvre fut survenue, chacun jetta des flammes, & tout le mal retomba sur moi.

Pendant trois jours entiers, M. Lovelace envoya demander matin & soir des nouvelles de la santé de mon frere. Ses Messagers furent mal reçûs, & ne remporterent même que des réponses chocquantes ; ce qui ne l'empêcha pas, le quatrième jour, de venir prendre les mêmes informations en personne. Mes deux oncles, qui se trouvoient au Château, le reçurent encore moins civilement. Il fallut employer la force pour arrêter mon pere, qui vouloit sortir sur lui l'épée à la main, quoiqu'il eut alors un accès de goûte.

Je tombai évanouie, au bruit de tant de violence, & lorsque j'eus entendu la voix de M. *Lovelace*, qui juroit de ne pas se retirer

tirer sans m'avoir vûe, ou sans avoir obligé mes oncles de lui faire des réparations pour l'indigne traitement qu'il avoit reçu de leur part. On les avoit séparés, en fermant soigneusement une porte. Ma mere étoit dans une explication fort vive avec mon pere. Ma sœur, après avoir adressé quelques injures piquantes à M. Lovelace, vint m'insulter, aussi-tôt qu'on m'eut rappelé la connoissance. Mais lorsqu'il eut appris l'état où j'étois, il partit, en faisant vœu de se venger.

Il s'étoit fait aimer de tous nos domestiques. Sa bonté pour eux, & l'agrément de son humeur, qui lui faisoit toujours adresser à chacun quelque plaisanterie convenable à leur caractère, les avoit mis tous dans ses intérêts. Il n'y en eut pas un qui ne blâmat sourdement dans cette occasion la conduite de tous les acteurs, excepté la sienne. Ils firent une peinture si favorable de sa modération & de la noblesse de ses procédés jusqu'à l'extrémité de l'offense, que ce récit, joint à mes craintes pour les conséquences d'une si fâcheuse aventure, me fit consentir à recevoir une Lettre qu'il m'envoya la nuit suivante. Comme elle étoit écrite dans les termes les plus respectueux, avec l'offre de soumettre ses intérêts à ma décision, & de se gouverner entiere-
ment

ment par ma volonté, les mêmes raisons me portèrent quelques jours après à lui faire réponse.

C'est à cette fatale nécessité qu'il faut attribuer le renouvellement de notre correspondance, si je puis lui donner ce nom. Cependant je n'écrivis qu'après avoir scû du frere de M. Symmes, qu'il avoit été forcé de tirer l'épée par les dernières insultes; & que sur le refus qu'il en avoit fait à ma considération, mon frere s'étoit oublié jusqu'à le menacer plusieurs fois de le frapper au visage. Et par toutes les informations que j'avois pû recueillir, je n'avois pas moins vérifié qu'il avoit été maltraité par mes oncles avec plus de violence que je ne l'ai rapporté. Mon pere & mes oncles furent informés des mêmes circonstances. Mais ils s'étoient trop avancés, en se rendant parties dans la querelle, pour se rétracter ou pour pardonner. Je reçus défense d'entretenir la moindre correspondance avec lui, & de me trouver un moment dans sa compagnie.

Cependant je puis vous faire un aveu, mais en confidence, parceque ma mere m'a recommandé le secret: En me témoignant ses craintes, sur les suites de l'indigne traitement qu'on a fait à M. Lovelace, elle m'a dit qu'elle laissoit à ma prudence de prévenir,

nir, par les moyens les plus propres, le malheur qui menace une des parties.

Je suis obligée de finir. Mais je crois en avoir dit assez, pour satisfaire pleinement à ce que vous avez souhaité de moi. Il ne convient point à un enfant de justifier son caractère & ses actions aux dépens de ce qu'il révere le plus. Cependant comme je suis bien sûre que les événemens qui ne peuvent manquer de venir à la suite, seront intéressans pour une amie telle que vous, qui d'ailleurs n'en communiquera pas plus qu'il ne convient, je continuerai de vous écrire suivant les occasions, avec le détail de circonstances que nous aimons toutes deux dans nos Lettres. Je vous l'ai dit souvent, il n'y a point de plaisir qui égale pour moi celui de converser avec vous ; par Lettres du moins, quand je ne le puis de bouche.

Je dois vous avouer aussi que je suis extrêmement affligée d'être devenue le sujet des discours publics, jusqu'au point que vous me le dites, & que tout le monde m'en assure. Vos obligeans, vos sages égards pour ma réputation, & l'occasion que vous m'avez donnée de vous raconter mon histoire, avant les nouveaux malheurs qui peuvent arriver & dont je prie le Ciel de nous garantir,

rantir, font des attentions si dignes de la tendre & ardente amie que j'ai toujours trouvée dans ma chere *Miss Howe*, qu'elles me lient à vous par de nouvelles obligations.

CLARISSE HARLOVE.

* * *

Copie du préambule aux articles du Testament fait en faveur de Miss CLARISSE HARLOVE, qu'elle envoya dans la Lettre précédente.

„ Comme les biens dont j'ai fait mention, & que j'ai décrits ci-dessus sont
 „ des biens que j'ai acquis moi-même; comme
 „ mes trois fils ont été extraordinairement
 „ heureux, & qu'ils se trouvent fort riches;
 „ l'ainé, par les avantages imprévus qu'il
 „ tire de ses nouvelles mines; le second,
 „ par ceux qui lui sont tombés, sans s'y être
 „ attendu, après la mort de plusieurs parens
 „ de sa présente femme, sortie, des deux
 „ côtés, de très-honorables Familles, au-
 „ delà des biens considérables qu'elle lui a
 „ apportés en mariage; mon fils *Antonin*
 „ par son trafic des Indes Orientales, & par
 „ ses heureux voyages: en outre, comme
 „ mon petit-fils *James* sera suffisamment
 „ pourvu par l'affection que sa Marraine
 „ *Lovell*

Tome I.

D

„ *Lovell*



„ *Lovell* a pour lui, sçachant d'elle-même
 „ qu'elle lui laisse par Acte de donation &
 „ par Testament, ses terres d'Ecosse &
 „ d'Angleterre (car il n'y a jamais eu, dequoi
 „ Dieu soit béni! une Famille plus heureuse
 „ dans toutes ses branches); & comme mon
 „ second fils *James* est disposé à traiter favora-
 „ blement mon petit-fils, & aussi ma petite-fille
 „ *Arabelle*, pour laquelle je ne prétens au-
 „ cunement manquer d'égard, n'ayant au-
 „ cune raison pour cela, car c'est un enfant
 „ respectueux & qui promet beaucoup :
 „ comme mes fils *Jules* & *Antonin* ne te-
 „ moignent pas d'inclination pour le maria-
 „ ge, de sorte que mon fils *James* est le seul
 „ qui ait des enfans ou qui ait l'apparence
 „ d'en avoir : par toutes ces raisons, &
 „ parceque ma bien-aimée petite-fille *Mifs*
 „ *Clarisse Harlove* a été depuis son enfance
 „ une incomparable jeune créature dans son
 „ respect pour moi, & qu'elle a été admi-
 „ rée de toutes les personnes qui l'ont con-
 „ nue, comme un enfant d'un mérite ex-
 „ traordinaire; je dois prendre plaisir à la
 „ considérer comme mon propre enfant par-
 „ ticulier, & cela sans donner d'offense, &
 „ dans l'espérance qu'on n'en prendra aucu-
 „ ne, puisque mon fils *James* peut répandre
 „ ses faveurs à proportion, & en plus gran-
 „ de proportion, sur ma petite-fille *Ara-
 „ belle*

„ belle & mon petit-fils James: ces raisons,
 „ dis - je, sont celles qui me portent à dis-
 „ poser des biens ci-dessus décrits, en fa-
 „ veur de ce précieux enfant, qui a fait les
 „ délices de ma vieillesse, & qui par son
 „ aimable soumission & par ses soins ten-
 „ dres & obligeans à contribué, comme je
 „ le crois véritablement, à la prolongation
 „ de ma vie.

„ Ainsi c'est ma volonté expresse & mon
 „ commandement, & j'enjoins à mes trois
 „ fils, *Jules, James & Antonin*, & à mon
 „ petit-fils James, & à ma petite-fille Arabelle,
 „ autant qu'ils respectent ma bénédiction &
 „ ma memoire, & qu'ils souhaitent que leurs
 „ dernières volontés & leurs desirs soient exé-
 „ cutés par leurs survivans, qu'aucun d'eux
 „ n'attaque & ne conteste les legs & disposi-
 „ tions suivantes en faveur de ma dite petite-
 „ fille Clarisse, quand-elles ne seroient pas
 „ conformes à la Loi ou à quelque formalité
 „ de la Loi; & qu'ils ne souffrent pas qu'elles
 „ soient attaquées ou contestées par qui que
 „ ce soit, sous quelque prétexte que ce puis-
 „ se être.

Et dans cette confiance, &c. &c. &c.

